

## Séance du 3 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. GREFFIER M-J. PÉRAULT S. PINEAU L. SASSIER F.

Absente excusée : RAGUIN N.

M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du vingt-deux mars deux mil dix-huit. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Choix du coordonnateur SPS pour les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire et la création d'une chaufferie bois**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante que pour les travaux de réhabilitation thermique et la création de la chaufferie bois, il y a lieu de procéder à la désignation d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été lancée auprès de cinq cabinets.

Monsieur le Maire présente le contenu des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à la société BATEC, la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire.

#### **2) Choix du bureau d'études pour la mission de contrôle technique (CT) pour les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire et la création d'une chaufferie bois**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante que pour les travaux de réhabilitation thermique et la création de la chaufferie bois, il est souhaitable de désigner un contrôleur technique. Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été lancée et que quatre cabinets ont répondu.

Monsieur le Maire présente le contenu des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE**, à la société BUREAU VERITAS de TOURS, la mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire.

#### **3) Choix du bureau d'études pour l'étude du sol pour la création d'une chaufferie bois**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des études préalables à la construction de la chaufferie bois, il est nécessaire d'effectuer des reconnaissances et études géotechniques. Monsieur le Maire présente les trois propositions reçues :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, **ATTRIBUE**, à la société GEODECRION, l'étude de sol pour la construction de la chaufferie bois.

#### **4) Affermissement de la tranche optionnelle relative à la construction de la chaufferie bois**

Monsieur le Maire informe que les missions qui suivent la réalisation de l'étude de faisabilité constituent une tranche optionnelle,

Monsieur le Maire propose alors d'affermir la tranche optionnelle relative à la construction de la chaufferie bois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide **D'AFFERMIR** la tranche optionnelle relative à la construction de la chaufferie bois.

#### **5) Participation aux frais de gestion des écoles de musique de TOURAINE VAL DE VIENNE et DESCARTES**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Communauté de Communes de TOURAINE VAL DE VIENNE et la commune de DESCARTES supportent, seules, les frais de fonctionnement de leurs écoles de musique, déductions faites des subventions obtenues par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et la participation des élèves. Afin de permettre la poursuite de l'offre d'un service de qualité aux habitants des communes extérieures, celles-ci sont sollicitées pour apporter leur soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire la participation de la commune aux frais de gestion des écoles de musique de TOURAINE VAL DE VIENNE et DESCARTES pour l'année scolaire 2018-2019, **SOUHAITE** maintenir au même niveau (41,00 €), la part à déduire de la participation des familles et **FIXE** à quatre-vingt-deux euros (82,00 €) par enfant mineur originaire de la Commune le montant de cette participation : 50 % correspondant à la part à déduire de la participation des familles et 50 % au fonctionnement de l'école de musique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **BÂTIMENTS PUBLICS**

##### **1) Isolation des bâtiments publics**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un diagnostic plomb et amiante des bâtiments scolaires a été réalisé le jeudi 26 avril 2018 par la société DIAGAMTER. Il a été constaté la présence de plomb dans la peinture des menuiseries. En ce qui concerne l'amiante, il faut attendre le résultat du laboratoire.

La consultation des entreprises pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire et la construction de la chaufferie bois sera publiée lundi 7 mai 2018 avec un délai de réponse fixé au lundi 4 juin 2018.

## **2) Commission Bâtiments**

Monsieur David BARDON informe les élus qu'une réunion « bâtiments » a eu lieu le lundi 16 avril 2018 pour aborder les points suivants :

- avancée du projet de la rénovation énergétique du groupe scolaire et de la création d'une chaufferie bois,
- aménagement de la salle les Ormeaux : installation d'un réfrigérateur et d'un four à encastrer à la place de l'actuel réfrigérateur.
- autres travaux à réaliser en 2018 et les projets 2019 :
  - pose d'un panneau d'affichage public sur la clôture du dégrilleur du Parc Désiré Charpentier,
- rénovation de la façade et de la toiture de l'atelier communal, rue de Beauvais : des devis seront demandés,
- rafraîchissement des huisseries des logements de la place de l'Abbé Péan,
- cimetière : l'eau du robinet s'écoule vers une tombe, il faudra prévoir un puits perdu ou une grille

Monsieur le Maire ajoute que pour l'entretien du parquet de la salle socioculturelle, des devis pour sa vitrification sont nécessaires. Monsieur Roland DOURY préconise l'acquisition de deux balais-ciseaux supplémentaires pour le nettoyage du sol du gymnase.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **• Retour à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours**

Monsieur le Maire informe les élus que le retour à l'organisation du temps scolaire de 8 demi-journées réparties sur 4 jours a été validé par l'Inspection Académique de Tours pour une mise en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2018.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **1) Organisation du concours des Maisons Fleuries et fleurissement**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler l'inscription de la commune au concours départemental des maisons fleuries. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité.

Deux candidats (particuliers) seront choisis pour représenter la commune.

### **2) Désignation des jurés Criminels**

Comme chaque année, les jurés criminels seront tirés au sort sur les listes électorales, au chef-lieu de Canton (Descartes). Les personnes concernées doivent avoir plus de 23 ans. Le tirage au sort des jurés criminels (deux par commune) aura lieu le 31 mai 2018 à 10h00 à la mairie de DESCARTES. Mesdames Sylvie PÉRAULT, adjointe, représentera la commune.

### **3) Enquête publique au vu de la demande du GAEC des 2 Val**

Monsieur le Maire informe les élus que le GAEC des 2 Val a effectué une demande de permis de construire en vue d'une extension du bâtiment actuel avec augmentation d'effectif de son élevage porcin situé à Draché et Sepmes, pour atteindre 5 571 animaux-équivalents. Cette demande est soumise à une enquête publique de 33 jours, allant du lundi 4 juin 2018 à 10h00 au vendredi 6 juillet 2018 à 12h30. L'avis de cette enquête sera publié à la mairie mais aussi au lieu-dit l'Angevinière et sur la place Georges Poivilliers.

## **LGV SEA**

### **• Réunion publique**

La société MEDIAPOLITE, mandatée par LISEA, organisera une réunion publique à la salle socioculturelle de Draché, le mercredi 16 mai 2018 à 18h30, présentant le bilan des mesures acoustiques réalisées dans les lieux les plus touchés par l'impact du passage de la LGV SEA. Pour la commune de DRACHÉ, trois mesures ont été réalisées, à la Rérais, La Naudaie et les Tagaults.

## **URBANISME**

### **• Terrain communal rue du Réveillon**

Comme évoqué lors de la réunion de conseil municipal du 8 février 2018, le projet retenu est de diviser la parcelle en 4 lots distincts sans qu'il y ait de création de parties communes. Monsieur le Maire informe les élus que deux devis ont été sollicités auprès du cabinet BRANLY-LACAZE de LOCHES et AGEA de Châtelleraut pour la réalisation de la demande de déclaration préalable à l'aménagement pour diviser les terrains et le bornage des parcelles. C'est le cabinet AGEA qui a présenté la meilleure offre.

## **PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

La réunion de la **prochaine réunion de conseil municipal** aura lieu le **jeudi 7 juin 2018 à 20h00**.

La séance est levée à 22h15.